

## COMMUNE de CHOOZ

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux...

Disponible sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

### **I- PREAMBULE.**

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (le Maire) et constate les résultats comptables.

- C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif ; il est obligatoire et obéit aux mêmes principes : annualité, unité, sincérité...
- Le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives et dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.
- Il est soumis par l'ordonnateur pour l'approbation à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'exercice suivant.
- Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public, qui est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La commune de CHOOZ présente la particularité de disposer d'un BUDGET PRINCIPAL et de deux BUDGETS ANNEXES, qui sont les suivants :

- Budget annexe LOCATION IMMEUBLES
- Budget annexe du PSPG

Nous détaillons ci-après les principaux éléments de ces budgets.

### **II – BUDGET PRINCIPAL.**

#### **II A – Les données.**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Évolution</b>
Produits des services	72 756 €	169 020 €	+ 57 %
Impôts et taxe	5 431 494 €	6 957 943 €	+ 28 %
Dotations, subventions, participations	808 088 €	10 092 004 €	+ 1149 %
Autres produits de gestion courante	65 541 €	105 197€	37,70 %
Produits financiers	14 €	579 €	+ 4 035 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 377 893 €</b>	<b>17 324 742 €</b>	<b>+ 172 %</b>
Autres recettes	8 351 €	21 415 €	+ 156 %
Recettes d'ordre	0 €	3 545 €	+ 3545 %
Excédent antérieur reporté	2 300 619 €	1 199 603 €	- 48 %
Produits exceptionnels	0 €	950 €	+ 950 %
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 686 863,00 €</b>	<b>18 550 256 €</b>	<b>+ 53 %</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Évolution</b>
Charges à caractère général	798 914 €	775 862 €	- 3 %
Charges de personnel	1 333 113 €	1 462 247 €	+ 9 %
Autres charges de gestion courante	1 268 423 €	1 102 302 €	- 13 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 400 450 €</b>	<b>3 340 411 €</b>	<b>-1,8 %</b>
Charges financières	55 269 €	34 405 €	-38 %
Dépenses d'ordre	56 851 €	72 900 €	+ 28 %
Autres dépenses	7 333 €	9 840 369 €	+ 134 092%
Charges exceptionnelles	427 350 €	529 496 €	+24%
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 947 253 €</b>	<b>13 817 581€</b>	<b>+ 250 %</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>RECETTES d'investissement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
FC TVA	160 812 €	541 820 €
Subventions	0 €	73 971 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>160 812 €</b>	<b>615 791 €</b>
Recettes d'ordre	56 851€	72 900 €
Excédent affecté (1068)	383 434 €	3 556 745 €
Excédent antérieur reporté	381 133 €	0 €
Autres recettes	104 €	0 €
<b>Total recettes investissement</b>	<b>982 334,00 €</b>	<b>4 245 436 €</b>

<b>Section d'investissement</b>
---------------------------------

Dépenses d'investissement	2020	2021
Remboursement capital dette	760 882 €	640 816 €
Immobilisations incorporelles	2 809 €	6 080 €
Immobilisations corporelles	488 434 €	406 165 €
Immobilisations en cours	1 578 097 €	248 120 €
Autres dépenses (divers et ordre)	0 €	3 545 €
Subventions d'équipement	139 852 €	32 410 €
Déficit reporté	113 304 €	2 101 045 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 083 378,00 €</b>	<b>3 438 181</b>

## **II B- Le résultat de l'exercice.**

L'année 2021 génère un excédent de fonctionnement de 4 732 676 € et un excédent d'investissement de 807 255 €.

A ce stade, il est nécessaire de tenir compte des dépenses d'investissement budgétées en 2021 et qui ne seront réalisées qu'en 2022, soit 1 416 800 €, toutes les recettes ont été perçues en 2021.

Ce qui représente un delta de 609 545 €. C'est une partie de l'excédent de fonctionnement (4 732 676 €) qui servira à combler ces dépenses.

C'est ce qu'on appelle l'affectation des résultats.

Par conséquent, le résultat de clôture de 2021, après affectation des résultats, est établi comme suit :

affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	609 545 €
affectation au report à nouveau (compte 002) :	4 123 131 €
affectation de l'excédent d'investissement (compte 001) :	807 255 €

## **II C- Quelques explications sur le CA 2021 :**

### **II C 1- Les recettes réelles de fonctionnement :**

Elles couvrent largement les dépenses de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 53 %, comme l'indique le tableau ci-dessus.

Pour autant ce pourcentage ne reflète pas la réalité qui se rapprocherait plus de 26 %.

En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation et du dégrèvement pour moitié des impôts fonciers des entreprises, les revenus des communes devaient être réduits de manière drastique.

L'Etat a donc décidé de mettre en place un système de compensation afin que les collectivités ne perdent pas leur principale source de revenus.

Ce nouveau mode de calcul gonfle donc artificiellement les recettes par le biais d'encaissement et de reversements.

L'explication de cette augmentation réside également dans le fait que sur l'année 2021, la Collectivité

a collecté un peu plus de recettes concernant les produits et services et les impôts et taxes. (les bases 2020, sur lesquelles sont assis les taux d'imposition, ont augmenté d'où l'augmentation des recettes fiscales communales sans hausse des taxes locales). La marge d'autofinancement reste donc conséquente (le ratio de 49 % est inférieur à 100)

La part des dotations (principalement Communauté de Communes) représente 10% des recettes réelles, alors que les impôts et taxes représentent 86,13 % des recettes réelles.

Les autres produits représentent 3,40 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **II C2- Les dépenses de fonctionnement.**

Elles sont en hausse de 250 % par rapport à 2020. L'explication tient, là encore principalement, comme pour les recettes par l'artificialisation du budget. Les fortes sommes perçues en recette de fonctionnement sont reversées à la section dépenses de fonctionnement.

Il est à noter une légère augmentation (9 %) des charges liées au personnel en partie du au renfort saisonnier l'été 2021.

Les charges financières sont en diminution de 38 %. Il s'agit principalement des intérêts des emprunts.

## **II C 3- Les recettes d'investissement.**

Les recettes d'investissement proviennent en majeure partie de l'autofinancement de la Commune.

En effet, entre les excédents affectés et reportés, c'est une somme de 3 556 745 € que la Collectivité auto-finance, soit 84 % des recettes d'investissement.

## **II D- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 3 438 181 € ont été consacrés au remboursement du capital de la dette, soit 15 % des dépenses d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement :

- 412 245 € pour les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles (principalement des acquisitions de matériels et mobiliers)
- 248 121 € pour les immobilisations en cours, c'est à dire la construction et l'aménagement des bâtiments (principalement le solde des marchés mise en accessibilité de la mairie et de ses annexes, mise en accessibilité de l'école primaire et la salle polyvalente,...)
- 2 101 044 € pour le report de déficit de l'année 2020.
- 32 410 € pour les subventions d'équipements

Le déficit établi au 31 décembre 2020 susvisé s'explique principalement pour deux raisons :

- 1) La collectivité a décidé de ne pas avoir recours à l'emprunt prévu au budget prévisionnel de 2020 pour un montant de 518 000 €
- 2) La majeure partie des marchés à procédure adaptée passés en 2019 a été soldée au cours de l'exercice 2020 soit 1 500 000 €.

## **II E- La dette communale :**

La Commune a réglé :

- 34 404 €, au titre des intérêts.
- 640 816 €, au titre du capital.

Au 31.12.2021, le capital restant dû s'élève à 369 049 €. Le taux d'endettement est de 8.35%. La Commune a la capacité de rembourser sa dette en moins d'un an.

## **II F- La Fiscalité :**

Depuis quelques années, la Commune n'a pas augmenté les taux des taxes locales.

Le produit des Impôts et taxes a rapporté 5 943 447 € à la Collectivité. Ce produit représente 73,95 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **III – BUDGET ANNEXE PSPG.**

### **III 1 – Le résultat de fin d'exercice.**

Le compte administratif 2020 de ce service fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de	666 616 €
- un déficit d'investissement de	197 607 €
et	
- des dépenses d'investissement reportées pour un montant de	450 000 €
- des recettes d'investissement reportées pour un montant de	0 €

En fonction de ces éléments, l'affectation des résultats est établie comme suit :

- autofinancement (1068) =	647 607 €
- report à nouveau (002) =	19 008 €
- Report du déficit d'investissement (001) :	197 607 €

### **III 2- Les recettes de fonctionnement.**

Elles s'élèvent à 784 636 € et proviennent principalement du versement des loyers pour les 38 logements et le casernement. Le loyer des 8 derniers logements a commencé à courir en septembre 2021. Le reliquat a été réceptionné par la collectivité en début d'année.

### **III 3- Les dépenses de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à 118 020 €, composées essentiellement des charges financières, c'est à dire du remboursement des intérêts d'emprunts.

### **III 4- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 1 248 807 €, dont :

- Remboursement de la dette (capital) : 459 900 €
- Immobilisations en cours : 777 421 €

### **III 5- Les recettes d'investissement :**

Elles s'élèvent à 1 051 200 €, dont :

- Subventions de l'État : 235 800 €
- Autofinancement : 223 280 €
- Le report de l'excédent 2020 : 588 034 €

### **III 6- La dette.**

Au 31.12.2021, le capital restant dû s'élève à 5 877 061 €.

## **IV – BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLES.**

### **IV 1- Le résultat de fin d'exercice.**

Le compte administratif 2021 de ce service fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 24 753 €
- un excédent d'investissement égal à 237 670 €

et

- des dépenses d'investissement reportées pour un montant de 61 000 €
- des recettes d'investissement reportées pour un montant de 0 €

En fonction de ces éléments, l'affectation des résultats est établie comme suit :

- autofinancement (1068) = 0 €
- report à nouveau (002) = 24 753 €
- Report d'excédent d'investissement (001) = 237 670 €

### **IV 2- Les recettes de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à 259 270 €, dont 38 123 € de revenus d'immeubles, 79 122 € de report à nouveau et 115 000 € de subvention communale.

### **IV 3- Les dépenses de fonctionnement.**

Elles s'élèvent à 234 516 €, dont :

- charges à caractère général : 15 590 €
- autres charges de gestion : 0 €
- charges exceptionnelles : 215 801 €

- charges financières : 3 125 €  
(intérêts des emprunts)

La collectivité a du apurer des comptes de TVA restés sans mouvement depuis les années 2 000, ce qui explique les sommes conséquentes tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement comme mentionné ci-dessus.

#### **IV 4- Les dépenses d'investissement.**

Elles s'élèvent à 48 527 €, dont :

- immobilisations en cours : 0 €
- remboursement du capital de la dette : 31 638 €
- immobilisations corporelles : 16 889 €
- déficit reporté : 0 €

#### **IV 5 – Les recettes d'investissement .**

Elles s'élèvent à 286 197 €, dont :

- Report de l'excédent d'investissement (001): 218 319 €
- Subventions : 0 €
- Loyers crédit-bail : 67 877 €

#### **IV 6- La dette.**

Au 31/12/2021, le capital restant dû s'élève à 90 767 €.